

## Déclaration liminaire de la section A&I UNSA de l'académie de Reims au groupe de travail barème ADF du 27-01-2022

Depuis quelques années la **section A&I UNSA de l'académie de Reims** n'a cessé d'alerter l'employeur sur le besoin de revoir les critères du barème concernant les mesures d'emplois administratifs.

Lors du précédent **GT concernant les mesures d'emplois pour la rentrée 2021-2022, en date 12 février 2021**, Madame la secrétaire générale d'académie avait répondu oralement être favorable à la demande d'A&I UNSA énoncée en déclaration liminaire sur la mise en place d'un Groupe de travail dès la rentrée prochaine afin de pouvoir y consacrer le temps nécessaire à une juste application. L'employeur avait reconnu par ailleurs la nécessité d'une transparence de cette décision.

**La section A&I UNSA de l'académie de Reims** avait donc écrit à M le Recteur en date **3 décembre 2021** afin de rappeler le souhait d'une mise en place d'un groupe de travail pour la réactualisation des critères du barème en amont du groupe de travail sur les mesures d'emplois de personnels administratifs.

**L'UNSA Education** et plus particulièrement la **section A&I UNSA de L'académie de Reims** tenais à remercier l'employeur pour avoir **passé de la parole à l'acte** avec la tenue du groupe de travail de ce jour.

Même s'il ne faut **pas oublier que le barème reste un outil d'aide à la décision pour l'employeur** mais que ce dernier ne décide pas uniquement la suppression de poste avec le barème, il ne faut pas oublier qu'un barème non actualisé pourrait avoir des conséquences négative sur l'AVIS concernant la décision de l'employeur.